

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

03/06/2026

N° E26000042 / 30

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 03/06/2026

Vu enregistrée le 18/05/2026, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de CORNILLON demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CORNILLON ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Hervé VIGNOLES est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Christine ROCHWERGER est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de CORNILLON, à Monsieur Hervé VIGNOLES et à Madame Christine ROCHWERGER.

Fait à Nîmes, le 03/06/2026

le président,



Christophe CIRÉFICE